Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260305-DB_20260302_04-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 20 février 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, Mme DANGUIS Marianne, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme HALNA Karine, M. DREUMONT Benjamin, M. FREMIN Yannick, M. HUC Hervé, M VASSELIN Albert

Absents représentés :
M. QUELEN Marcel donne pouvoir à Mme BELLONCLE Catherine
Mme CAMUS Nathalie donne pouvoir à Mme LE NY Marie-Hélène
Mme LE COQ Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry
M. HENIN Pierre donne pouvoir à M. VILLENEUVE Jean-François
M. DARCEL Victorien donne pouvoir à Mme DANGUIS Marianne
Mme JOULOT Micheline donne pouvoir à M. François HERY

Absente non excusée :
Mme TOUITOU Joséphine

Présents : 16 **Représentés : 6** **Votants : 22**

François HERY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-01_004

AP/CP – Actualisation 202-2

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, 7 autorisations de programme (AP) ont été créées. Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Les programmes concernés sont :

- Redynamisation du parc de la Duchesse Anne
- Tennis couvert – extension et rénovation
- Construction d'un centre de santé
- Aménagement de la rue des 3 frères Salaün

Pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre des opérations concernées, il convient de modifier la répartition des crédits de certaines autorisations de programme pour 2026.

Autorisation de programme			**Crédits de paiement**			
Libellé / actualisation		montant	2024	2025	2026	2027
AP2022-003	**4241**	**Parc Duchesse Anne - redynamisation**				
28/02/2022	création	450 000	150 000,00			
27/02/2023	révision	450 000	285 824,00			
18/03/2024	révision	450 000	150 000,00	154 946,58		
27/01/2025	révision	650 000	0,00	300 000,00	204 946,58	
26/01/2026	révision	650 000	0,00	151 704,37	150 000,00	203 242,21
02/03/2026	révision	650 000	0,00	151 704,37	130 000,00	223 242,21

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260305-DB_20260302_04-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

AP2024-001	3491	Tennis couvert - extension & rénovation				
18/03/2024	création	575 000	37 500,00	392		
27/01/2025	révision	705 000	349,09	89 650,91	615 000,00	
26/01/2026	révision	705 000	349,09	18 734,41	237 500,00	448 416,50
02/03/2026	révision	705 000	349,09	18 734,41	130 000,00	555 916,50

AP2024-002	4331	Construction centre de santé				
18/03/2024	création	1 323 000	96 000,00	1 047 000,00	180 000,00	
09/12/2024	révision	1 465 000	126 000,00	1 199 000,00	140 000,00	
27/01/2025	révision	1 465 000	95 977,42	1 229 022,58	140 000,00	
26/01/2026	révision	1 560 000	95 977,42	875 105,18	588 917,40	
02/03/2026	révision	1 560 000	95 977,42	875 105,18	588 917,40	

AP2024-003	4161	Aménagement rue 3 frères Salaun				
18/03/2024	création	1 073 000	100 000,00	573 000,00	400 000,00	
27/01/2025	révision	1 073 000	0	573 000,00	500 000,00	
26/01/2026	révision	1 415 000	0	198 883,05	496 000,00	720 116,95
02/03/2026	révision	1 415 000	0	198 883,05	396 000,00	820 116,95

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de ces opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le bilan de l'exécution présenté ci-dessus,
- Vu la nouvelle répartition des crédits proposée,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M57,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'actualisation des autorisations de programmes selon les tableaux présentés ci-dessus la répartition des crédits de paiement présentée dans les tableaux ci-dessus.**
- **Les crédits 2026 seront inscrits au budget primitif 2026.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES-D'ARMOR)

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le – 5 MARS 2026